

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/164

FONCTION PUBLIQUE (4.1)

**Protocole d'accord 1607 heures -
modification du nombre de jours de
sujétion**

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20241218-2024_164-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le 10 décembre deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absents : 2

A compter de la question n°2024/148

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absents : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DUHOO, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE (arrivé à 19h43, prend part au vote à compter de la question n°2024/148), Mme SCHERRIER, M. DENTENER,
Adjoints,

Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA, Mme FERLIN, M. FIOEN,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme ANDRE, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, Mme NUNS, Mme PATOUX,
Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, Mme BELVAL, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme DEPELCHIN, M. TIBERGHIE, M. PERLEIN, Mme REYNAERT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BRISBART	qui a donné pouvoir à Mme SCHERRIER
M. DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. MEIRLAND	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

ABSENT :

M. DEBAECKER,

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Rémy SOOTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération prise en date du 06 juillet 2022 portant sur le temps de travail à la Ville d'HAZEBROUCK, approuvant le protocole d'accord local relatif au temps de travail de la ville d'Hazebrouck et de la régie municipale des eaux ;

Considérant que des critères de pénibilité ont été définis pour certains postes, donnant droit à des jours de sujétion (jours de repos supplémentaires pour compenser la pénibilité) ;

Considérant qu'il avait été acté en Comité Technique du 30 juin 2022 une clause de revoyure du protocole ;

Considérant les changements intervenus dans les conditions de travail de certains postes, ainsi que le transfert de la piscine et de la régie des eaux ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 décembre 2024 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De modifier ainsi le tableau figurant aux pages 13 et 14 du protocole d'accord susvisé :

Poste	Nombre de jours de sujétion
Logistique	3
Magasin	3
Plombiers	3
Peintres	3
Menuisiers	3
Electriciens	3
Agents polyvalents cadre de vie	3
Elagueurs	3
Mécaniciens	3
Agents polyvalents cadre de vie équipe 5	4
ASVP (dont responsable)	2
Médiateur	2
Cuisine	3
Accueil mairie	2
Etat civil CNI / passeport	2
Multi-accueil	3
Crèche	3
Cantine (tous agents)	3
Restauration scolaire	1
Salles de sport	3
ATSEM	2
Périscolaire	2
Personnel de service	2
Personnel de service - salles de sport	3
Chenil	3

Concierges	2
MNS	3
Accueil et entretien piscine	2
Secrétariat direction générale	2
Chargée de mission DG	1
Informatique - tous agents	2
Ingénierie - tous agents	1
Ressources Humaines - tous agents	2
Marchés publics - tous agents	1
Juridique - tous agents	1
Comptabilité - tous agents	1
Communication - tous agents	1
Cabinet - tous agents	1
Logement	1
Bibliothèque - tous agents	1
Enseignants éducation artistique musique	2
Responsable école musique	3
Agents musée	1
Techniciens Espace Flandre	3
Agents administratifs culture évènementiel	1
Agents administratifs pôle population	1
Membres du CODIR & responsables de services *	1
Régie des eaux – administratif	2
Régie des eaux – techniciens & electrotechniciens	4
Régie des eaux – responsable	2

* il s'agit des responsables de service non mentionnés par ailleurs dans le présent tableau

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier,

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,



Jean-Rémy SOOTS